

LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Siège social

190, Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 1 833 753-2095
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



LES CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES

Offre un service d'aide aux Autochtones impliqués dans le système judiciaire criminel et pénal pour les victimes, témoins et/ou accusés et ce, tant au niveau des adultes que de la jeunesse ;

Informent et assistent la clientèle afin qu'elle reçoive un traitement juste et équitable dans un processus judiciaire qui diffère des us et coutumes des Autochtones ;

Rencontrent, informent et assistent tout Autochtone accusé (e), témoin ou victime d'une infraction en vertu des lois fédérales, provinciales et des règlements municipaux et de bandes ;

Collaborent avec les communautés desservies au développement et à la mise en œuvre d'alternatives du système judiciaire actuel afin de mieux répondre aux besoins et aspirations des membres des communautés ;

Informent et, au besoin, assistent les parties impliquées en matière de protection de la jeunesse.

Le programme des Conseillers parajudiciaires autochtones est financé selon une entente conclue entre Justice Canada et Justice Québec.



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Siège social

190, Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 1 833 753-2095
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



LES AGENTS DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES

Accompagnent les membres des Premières Nations bénéficiant d'une mesure de surveillance leur permettant de réintégrer la collectivité tout en favorisant la sécurité de celle-ci ;

Rencontrent la clientèle dans le respect des décisions du Tribunal et/ou de la mesure correctionnelle ;

Rencontrent le client référé à la fréquence requise par les besoins d'aide et d'assistance reliés à sa réinsertion ;

Vérifient la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs de réinsertion sociale du client référé ;

Rendent compte aux agents de probation du cheminement du client référé et déterminent en concertation avec eux, toute modification du niveau de surveillance nécessaire afin d'assurer sa réinsertion tout en tenant compte de la protection de la société ;

Réfèrent au besoin le client en suivi vers les ressources communautaires apprises.

Le programme des Agents de surveillance communautaires autochtones est financé par le ministère de la Sécurité Publique du Québec.

 Vous pouvez rejoindre l'agent par courriel à cpmashteuiatsh@spaq.qc.ca



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Siège social

190, Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 1 833 753-2095
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTOCHTONES EN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION

Diversifient l'offre de service pour la clientèle autochtone en établissement de détention, en recourant à une approche adaptée sur le plan culturel susceptible d'en augmenter l'efficacité ;

Promouvoient l'action collaborative avec les communautés autochtones et la participation de celles-ci au processus de réinsertion sociale des personnes condamnées à une peine d'incarcération ;

Favorisent la réintégration sociale positive des personnes autochtones lors de leur libération et la poursuite du processus de réhabilitation ou de guérison amorcé en établissement de détention ;

Contribuent à augmenter le nombre de demandes de permission de sorties préparatoires à la libération conditionnelle et à diminuer le taux de renonciation aux audiences devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) ;

Participent à réduire la surreprésentation des autochtones en milieu carcéral.

Établissements de détention :

Québec, Trois-Rivières, Montréal (Bordeaux), Laval (Leclerc), Saint-Jérôme, Gatineau, Baie-Comeau, Amos et Sept-Îles.

Le programme est financé par le ministère de la Sécurité publique du Québec.



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Siège social

190, Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 1 833 753-2095
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES EN MATIÈRE FAMILIALE

Il est important de noter que certains conseillers parajudiciaires en matière familiale sont des autochtones qui travaillent pour Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec et indépendants, et ne travaillent pas pour la DPJ.

La DPJ s'est intervenue dans votre famille après avoir évalué la nécessité de protéger votre enfant dont sa sécurité ou son développement est en péril.

Même si la situation de votre enfant est suivie ou votre enfant est placé en famille d'accueil ou dans un centre de réadaptation par la DPJ, vous avez toujours des responsabilités parentales à l'égard de votre enfant.

Vous et votre enfant avez des droits. En voici quelques-uns :

- D'être bien informé et consulté sur toutes démarches ou décisions prises par la DPJ ;
- De bien comprendre ce que l'on vous présente et de demander une traduction ;
- D'exprimer votre opinion et prendre un rôle actif dans les décisions qui concernent votre famille ;
- De consulter et d'être représenté par un avocat. Ce professionnel peut suggérer des solutions ou alternatives autres que celles présentées par la DPJ. Votre participation est importante ;



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Siège social

190, Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 1 833 753-2095
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



- D'être aidé ou accompagné par une personne de votre choix qui peut vous aider lors de votre séance avec l'intervenant de la DPJ ;
- Le processus de la DPJ peut sembler compliqué alors il est normal de se sentir perdu et découragé. Le programme de la justice et leurs intervenants parajudiciaires peuvent vous offrir de l'aide, des conseils et du support tout au long du processus avec la DPJ, que la cour soit nécessaire ou non.
- Les conseillers parajudiciaires en matière de famille de SPAQ peuvent vous aider et supporter en tout temps à :
 - Mieux comprendre les mesures de l'intervention de la DPJ ;
 - Fournir des noms d'avocats qui peuvent vous aider ;
 - Faciliter votre accès à l'Aide Juridique pour avoir un avocat, si vous êtes éligible ;
 - Faciliter la communication et/ou vous accompagner lors des rencontres avec votre avocat, si vous le souhaitez ;
 - Vous référer à des ressources locales ou régionales pouvant vous aider ;
 - Vous aviser de vos droits.



Vous pouvez rejoindre le conseiller par courriel à
cpfabitibi@spaq.qc.ca

